

Certificat Complémentaire Direction d'Accueil Collectif de Mineurs (CC DACM)

DEFINITION DU METIER

Le CC DACM complète un diplôme BPJEPS ou une formation BPJEPS en cours (sauf BPJEPS Loisirs tous publics). Le directeur d'Accueil Collectif de Mineurs (ACM) est responsable de l'accueil de jeunes âgés de 3 à 17 ans que cela soit pendant leurs vacances ou lors des temps périscolaires (avant et après l'école). Il élabore le projet pédagogique en lien avec les animateurs et la structure qui gère le centre de vacances ou de loisirs (association, mairie...). Durant le séjour/l'accueil des jeunes, il est chargé du respect de la réglementation, du budget, de l'intendance, de la direction de l'équipe d'animation constituée de professionnels ou de bénévoles dont il planifie éventuellement les activités, qu'elles soient culturelles, sportives ou ludiques. Il assure aussi le lien avec les familles des enfants.

PRE-REQUIS A L'ENTREE

- Être admis en formation ou être titulaire d'une des qualifications suivantes : BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS ou d'un diplôme, qui dans un cadre réglementaire, donne droit d'accès à la formation.
- Être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivante :
 - Prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1) ou Attestation de formation aux premiers secours (AFPS)
 - Premiers secours en équipe de niveau 1 (PSE 1) en cours de validité
 - Premiers secours en équipe de niveau 2 (PSE 2) en cours de validité
 - Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence (AFGSU) de niveau 1 ou de niveau 2 en cours de validité
 - Certificat de sauveteur secouriste du travail (STT) en cours de validité
- Avoir au minimum 28 jours d'expérience d'animation, auprès de mineurs (produire les attestations relatives à ces expériences), dont au moins une journée en ACM. Ces expériences devront s'être déroulées dans les cinq années précédant l'entrée en formation au CC DACM. A défaut des 28 jours d'expérience, la personne devra suivre la formation CC DACM en parcours intégral.

APTITUDES SOUHAITEES

Capacité à créer du lien - Adaptation - Ecoute active - Capacité créative - Sens des responsabilités - Capacité à travailler en concertation et en partenariat avec une équipe - Animation de groupe - Capacité à créer une relation éducative personnalisée - Capacité d'observation et d'analyse

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Elaborer le projet pédagogique à partir du projet éducatif
- Diriger les équipes de l'ACM et assurer l'accompagnement et la formation de l'équipe pédagogique
- Assurer les relations et la communication interne et externe de l'ACM
- Mettre en œuvre des conceptions éducatives relatives à la santé, l'hygiène et aux rythmes des enfants et des adultes
- Assurer la sécurité physique et affective des participants et organiser les actes de la gestion courante de l'ACM

PERSPECTIVES D'EMPLOI

Directeur d'ACM, directeur périscolaire, directeur de séjour, directeur d'accueil jeunes

EQUIPE PEDAGOGIQUE

Composée d'un formateur référent, d'un conseiller en insertion professionnelle et du responsable de la filière, cette équipe travaille en étroite relation afin de favoriser le retour à l'emploi des stagiaires - Les stagiaires peuvent également s'appuyer sur un Centre de ressources (ateliers de soutien individualisé en fonction des difficultés en expression écrite, mathématiques, bureautique, ateliers de communication orale, raisonnement logique...) - en fonction du référentiel

Niveau 4

Formation complémentaire d'un candidat de niveau 4 (niveau BAC)

Public adressé

A partir de 18 ans, titulaire de la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé

Conditions d'admission

Etre titulaire de la notification de décision de la Commission des Droits et de l'Autonomie de la MDPH

Périodes d'admission

Nous contacter

Lieu

Mulhouse

Capacité d'accueil

12 personnes

Durée

996 heures (373 heures de cours et 623 heures de Périodes d'Applications en Entreprises)

Horaires

35 h / semaine

Du lundi au jeudi : de 8 h à 17 h

Le vendredi : de 8 h à 12 h

Financement

Coûts pris en charge par les organismes d'assurance maladie - Rémunération prise en charge par la Région

Taux de réussite aux examens

2025 : 100%

2024 : pas d'examens

ACCOMPAGNEMENT

Chaque stagiaire bénéficie d'un accompagnement adapté à sa situation - Les formateurs travaillent en lien avec une équipe médico-psycho-sociale composée d'infirmières, assistants sociaux, ergothérapeutes, psychologues du travail, neuropsychologues, médecins, psychologues cliniciens, psychiatres... permettant de répondre au mieux aux besoins individuels

METHODE DE SUIVI ET D'EVALUATION

Entretiens d'étapes tout au long du parcours de formation pour suivre la progression individuelle par rapport aux objectifs fixés, déterminer les étapes à venir, les moyens à mettre en oeuvre, définir les aides à mettre en place et faire le point sur le projet professionnel - Evaluations régulières en cours de formation permettant de faire le point sur l'acquisition des compétences de la profession - Rédaction et remise au stagiaire et à la MDPH d'un bilan de fin de formation

CONTENU

UC : CONDUIRE UNE ACTION DE DIRECTION D'ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS (ACM)

Réglementation des ACM

- Réglementation
- Sécurité et risques
- Aménagement des espaces

Conception pédagogique

- Valeurs de l'éducation populaire
- L'accompagnement des enfants et des familles
- Gestion de la vie quotidienne
- La pédagogie

Conduite d'une équipe d'ACM

- Accompagnement et évaluation de l'équipe
- Gestion de la dynamique d'une équipe
- Recrutement et emploi

Gestion administrative d'un ACM

- Gestion administrative et financière
- Gestion de l'intendance et de la logistique
- Gestion hygiène et sécurité

Animation du projet pédagogique de l'ACM

- Méthodologie de projet pédagogique
- Evaluation du projet

PERIODES D'APPLICATIONS EN ENTREPRISES

Jusqu'à 18 semaines de stage réparties comme suit : 6 semaines de stage en début de parcours pour les personnes n'ayant pas les pré-requis, 5 semaines de direction adjointe et 7 semaines de direction

VALIDATION

L'obtention du certificat complémentaire est conditionnée par la présentation à la certification qui a lieu comme suit :

- **Période d'application en entreprise** d'au moins 18 jours, consécutifs ou non consécutifs, d'un accueil collectif de mineurs déclaré, tel que défini dans le code de l'action sociale et des familles
- **Production d'un document** de 20 pages maximum décrivant son expérience de directeur d'ACM
- **Entretien** de 30 min au maximum dont une présentation orale par le candidat d'une durée de 10 min mettant en avant les outils utilisés et son analyse de pratique d'une fonction de direction d'accueil collectif de mineurs

RS 5737 Date d'enregistrement au JO/BO : 09/12/2021

Nos stagiaires choisissent le CRM pour :

La diversité de son offre

Avec son catalogue de 30 formations, le CRM est l'établissement le plus important de France en termes de places

L'accompagnement vers une insertion professionnelle durable

Travail sur différents plateaux techniques dans des conditions réelles • Partenariat avec des entreprises locales et nationales • Accompagnement par une équipe pluridisciplinaire

L'accompagnement dès l'amont pour mettre à profit la période précédant l'entrée en formation

Parcours tutoré de formation à distance sur notre plate-forme ISARD

Les services

Hébergement sur site ou en ville (sur commission médicale, à partir de 18 ans) • Restauration sur place • Etablissement proche du Centre ville et de la gare • Plateau sportif

Locaux accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite

Formation axée sur la pratique

Le Centre inclut dans son programme des mises en situation "réelles" et encadrées en Centre permettant de sécuriser les parcours

Contact

Marie-Noëlle GROSS
03 89 32 46 46
mngross@arfp.asso.fr

Fiche formation stagiaires / orienteurs – 22/05/2026